



Demande de remboursement

Jeunes Columérin.e.s âgé.e.s de 4 à 25 ans inclus et dont le quotient familial est inférieur à 1500.

- 26 ans



Cocher la/les case(s) correspondant à votre demande	Titre de transport (étudiants, scolaires et moins de 26 ans)	Montant payé à Tisséo ⁽¹⁾	Montant pris en charge par la Ville ⁽¹⁾
	Carte Pastel seule ⁽²⁾	8 €	8 €
	Ticket 10 déplacements	4,40 € ou 6,50 €	4 € / mois
	Abonnement mensuel	10,80 € / mois ou 16,20 € / mois	5 € / mois
	Abonnement annuel	108 € / an ou 162 € / an	50 € / an

(1) Tarifs Tisséo et aides de la Ville de Colomiers en vigueur pour les abonnements achetés à compter du 3 juillet 2017.

(2) La Carte Pastel est valable à vie. Elle est uniquement remboursée par la Ville de Colomiers lors de la première demande. Tout renouvellement ne sera pas remboursé par la Ville de Colomiers.

Pièces à fournir

- Carte Pastel du bénéficiaire n°
- Copie attestation CAF (QF <1500) ou attestation APL pour un(e) jeune émancipé(e) (1^{ère} demande, puis à chaque début d'année civile)
- Livret de famille (1^{ère} demande)
- Copie du dernier avis de taxe d'habitation justifiant la domiciliation **ou** copie de bail de location/titre de propriété + facture pour les **nouveaux Columérin(e)s** **ou** attestation de résidence sur la ville de Colomiers délivrée par les centres d'hébergement columérins ou par leurs employeurs pour les **personnes en situation de handicap**
- Justificatifs originaux d'achat des titres suivants :
 - Carte Pastel (1^{ère} demande)
 - Ticket 10 déplacements
 - Abonnement mensuel
 - Abonnement annuel
- RIB pour remboursement par virement

Bénéficiaire

Nom Prénom

Adresse

.....

Téléphone

E-mail

Né-e le

Le remboursement sera effectué au bénéfice d'une personne majeure ou émancipée. Les demandes peuvent être cumulées sur plusieurs mois et présentées de manière groupée. Règlement intérieur des Pass mobilité disponible sur www.ville-colomiers.fr (rubrique « Vie quotidienne » - « Se déplacer » - « Pass mobilité »)